

## ON NE SE RENVOIE PLUS LA BALLE, ON COLLABORE

**L'AWIPH tisse des liens transversaux avec d'autres pouvoirs subsidiaires afin de mieux aider les personnes dont la situation requiert des compétences multiples. C'est le cas, notamment, de certains jeunes victimes de ruptures en cascade et confrontés à la désinsertion sociale.**

Qui doit prendre en charge les jeunes en situation de conflit aigu ou contraints à l'errance ? Ils ne se voient guère offrir d'autre choix qu'un parcours chaotique. Certains jugent, en effet, que ces adolescents relèvent des services de l'Aide à la Jeunesse en raison de leurs troubles comportementaux. D'autres estiment que leur handicap les place d'office sous la bannière de l'AWIPH. D'autres encore les orientent vers les institutions de Santé mentale, jugeant que leur comportement est lié à des problèmes psychiatriques. « Chacun se renvoie la balle, regrette Jean Riguelle, directeur expert à l'AWIPH. Un pouvoir subsidiaire rejette la responsabilité sur un autre pouvoir de tutelle, ces jeunes se situant à l'intersection de différentes compétences. Ils forment pourtant la majorité de la population des jeunes caractériels pour lesquels le diagnostic varie d'un organisme à l'autre. Ils manifestent une difficulté à vivre, beaucoup de résistance au changement, ne supportent pas la frustration, sont souvent hyperkinétiques et suivent difficilement les balises du monde adulte. Pour eux, il ne reste plus que l'Aide à la Jeunesse ou l'hôpital psychiatrique. » Au lieu de reporter la responsabilité sur l'institution voisine, l'AWIPH et le cabinet de la ministre Catherine Fonck, en charge de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé en Communauté française, ont décidé de se mettre autour de la table et de soutenir L'Entre-Temps.

### Privilégier une approche concertée

Faisant écho à sa volonté de remettre sur les rails des adolescents en grande difficulté, L'Entre-Temps occupe des bureaux loués à la SNCB, en surplomb du quai n°1 de la gare de Braine-l'Alleud ! Une localisation originale pour un projet qui ne l'est pas moins. La fondatrice de L'Entre-Temps, Marie-Rose Kadjo, a privilégié d'emblée une approche transversale pour lutter contre les mécanismes d'exclusion de jeunes ballottés entre services et institutions spécialisés, aussi bien dans le domaine de l'aide à la jeunesse que de la santé mentale ou du handicap. Décloisonner les ressources disponibles pour aider ces jeunes en souffrance à retrouver une place dans la société, c'est le credo de L'Entre-Temps. « On peut difficilement résoudre une problématique complexe s'il n'y a pas de fil conducteur entre les actions des uns et des autres, argumente Marie-Rose Kadjo. Nous privilégions donc une approche concertée impliquant le jeune, sa famille et les institutions psycho-sociales, pédagogiques et de soins concernées par la situation. »

Lorsque Marie-Rose Kadjo présente son projet, début 2003, celui-ci est accueilli très positivement tant le besoin d'approches nouvelles se révèle criant. « Notre but premier était de réunir les compétences présentes dans le domaine de l'Aide à la Jeunesse et dans celui de la Santé mentale, mais très vite est apparue la nécessité d'inclure dans la démarche les jeunes handicapés souffrant de troubles comportementaux, explique Marie-Rose Kadjo. Notre projet s'est révélé en parfaite concordance avec la réforme des Services d'Aide à l'Intégration (SAI) de l'AWIPH. » Les SAI accompagnent le jeune handicapé dans son milieu de vie, en favorisant sa participation à la vie sociale, culturelle, économique avec l'appui des services d'aide classiques, ouverts

à l'ensemble des citoyens. Cette réforme, coulée dans un arrêté de septembre 2002, est porteuse d'une nouvelle philosophie d'action puisqu'on passe d'une logique du « faire » à une logique du « faire faire ». « L'Entre-Temps est exemplatif de cette philosophie, assure Jean Riguelle, car il crée un réseau d'appui autour du jeune, plutôt que de l'embarquer dans des processus successifs et multiples de socialisation. »

Disposant de deux antennes régionales à Bruxelles et à Braine-l'Alleud, L'Entre-Temps est agréé comme SAI par l'AWIPH (son agrément porte sur 10 prises en charge au minimum), mais il est aussi reconnu comme projet-pilote par la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française. « Nous finançons le projet de deux manières : d'une part, avec un emploi Rosetta (convention de premier emploi) payé par la Communauté française; d'autre part, en subsidiant le service à hauteur de 30.000 euros », précise Yves Polomé, conseiller au sein de la cellule de l'Aide à la Jeunesse du cabinet Fonck. « L'Entre-Temps est, pour nous, un projet-pilote que nous souhaitons amener à l'agrément en tant que projet pédagogique particulier (PPP). Nous espérons voir aboutir ce dossier avant la fin de la législature. » Le service est subsidié, de manière complémentaire, par le ministère wallon des Affaires sociales (cellule Santé mentale et cellule Handicap) et par la Cocof (cellule Handicap). Pour 2006, l'ensemble des subsides régionaux et communautaires alloués à L'Entre-Temps atteint 232.000 euros, dont près de 157.000 euros sont versés par l'AWIPH sous forme de subvention forfaitaire.

### Vaincre le sentiment d'impuissance

L'Entre-Temps a assuré 34 prises en charge durant l'année 2005: il s'agit essentiellement d'adolescents de 14 à 16 ans (37%) et au-delà de 16 ans (30%). Dans la quasi-totalité des cas, ce sont les autorités mandantes et les institutions spécialisées qui formulent les demandes de prise en charge, certaines émanant conjointement de deux, voire de trois secteurs. C'est là que l'approche transversale de L'Entre-Temps prend tout son sens. « Au moment de la demande, le jeune fait ou a fait l'objet de prises en charge multiples, qui se sont prolongées parfois au-delà du nécessaire. Chacun des acteurs se sent finalement impuissant. Nous mettons toutes les ressources en commun pour trouver ensemble une solution permettant au jeune de sortir de l'impasse », explique Marie-Rose Kadjo. En partant des besoins exprimés par ce dernier, l'équipe de L'Entre-Temps formule des propositions d'action. Le tout est couché sur papier : ce « protocole de travail et d'adhésion » est signé par l'ensemble des parties et représente donc bien plus qu'un document symbolique. Il est le fondement du processus qui doit permettre au jeune de se reconstruire positivement.

Sur les 34 jeunes pris en charge par L'Entre-Temps durant l'année écoulée, 8 ont pu quitter le « circuit » des services spécialisés et bénéficier de l'appui des services d'aide généraux, comme les CPAS, les missions locales, les mutualités, les maisons de jeunes, les éducateurs de rue, etc. Dans les Jean



*Jean Riguelle, directeur expert à l'AWIPH*  
*« Notre contrat de gestion nous impose de développer des collaborations transversales avec d'autres niveaux de pouvoir pour des populations mixtes. »*

partenariats qu'ils mettent en place, Marie-Rose Kadjo et son équipe privilégient, en effet, autant que possible les acteurs de première ligne. « La logique est toujours la même : il faut sortir d'une prise en charge lourde, spécialisée et souvent multiple. » En 2005, 3 des 6 jeunes qui étaient isolés dans les services de Santé mentale, au moment de la prise en charge par L'Entre-Temps, sont sortis de ce confinement grâce à l'activation d'autres circuits. De la même manière, plusieurs jeunes handicapés souffrant de troubles comportementaux ont retrouvé une meilleure place dans la société.

### Une plus grande mobilité

L'Entre-Temps privilégie une démarche ponctuelle. La durée de son intervention varie, actuellement, entre 6 et 19 mois, celle-ci se décomposant en plusieurs phases : prise de contact, rédaction du protocole, stabilisation de la situation, redéfinition de l'action (après la période de crise) et clôture de l'intervention. « Nous ne raisonnons pas en termes de dossiers, insiste Marie-Rose Kadjo. Nous nous inscrivons dans une démarche de prise en charge active et dynamique. » Autre spécificité de L'Entre-Temps : contrairement à la plupart des SAI et des services ambulatoires du secteur de l'Aide à la Jeunesse, qui ont un champ d'action local, son équipe se déplace sur l'ensemble du territoire francophone, même si les demandes émanent principalement de la Région bruxelloise et du Brabant wallon.

L'un des mérites complémentaires de cette approche transversale est une sérieuse économie de moyens. « Lorsque l'on double ou triple les interventions sur le long terme, les frais de fonctionnement et les coûts salariaux se cumulent, ce qui empêche finalement la prise en charge d'un plus grand nombre de jeunes en grande difficulté. Notre premier objectif est de stabiliser la situation en partant des besoins de la personne et non des besoins des services qui lui viennent en aide ! », avance Marie-Rose Kadjo. Au démarrage des activités de L'Entre-Temps, la majorité des adolescents pris en charge vivaient au sein de leur famille, souvent après avoir été exclus d'un service résidentiel spécialisé. Aujourd'hui parviennent au service des demandes de résidences éducatives soucieuses de préparer au mieux la réinsertion du jeune dans son milieu familial. Une dimension préventive qui confirme la pertinence du travail de L'Entre-Temps.

### Un cas d'école pour la transversalité

L'Entre-Temps constitue, en quelque sorte, un cas d'école permettant de concrétiser les liens transversaux qui se construisent entre l'AWIPH et d'autres pouvoirs subsidiaires. « Nous souhaitons formaliser cette collaboration, harmoniser les logiques et aplanir les divergences administratives et/ou légales qui freinent la transversalité », souligne Yves Polomé au cabinet de Catherine Fonck. Le fait d'être subsidié par différentes autorités est, en effet, à l'origine d'une plus grande complexité dans la gestion. Un seul exemple : les pouvoirs subsidiaires imputent les mêmes réalités comptables dans des enveloppes différentes. C'est ainsi que les ALE sont repris en frais de personnel par l'AWIPH et en frais de fonctionnement par l'Aide à la Jeunesse... « Il y a, certes, un besoin d'harmonisation », glisse Marie-Rose Kadjo, campée devant une armoire remplie de dossiers administratifs.

### L'Entre-Temps constitue un cas d'école permettant de concrétiser les liens transversaux qui se construisent entre l'AWIPH et d'autres pouvoirs subsidiaires.

Le département de l'Aide à la Jeunesse se félicite de sa collaboration avec l'AWIPH. « Ils font preuve d'ouverture et témoignent de leur volonté d'avancer, assure Yves Polomé. A terme, nous arriverons à finaliser une série d'autres propositions, mais nous n'en sommes encore qu'à l'ébauche de la réflexion en matière de transversalité. Au départ du cas de L'Entre-Temps, nous pourrions déjà tirer un premier bilan. » Même son de cloche à l'AWIPH : « Notre contrat de gestion nous impose de développer des collaborations transversales avec d'autres niveaux de pouvoir pour des populations mixtes, rappelle Jean Riguelle. Nous le faisons avec le Service d'Aide à la Jeunesse, mais aussi avec l'ONE. Nous sommes de plus en plus régulièrement appelés à la table de groupes de travail souhaitant agir en ce sens. Nous réfléchissons, par exemple, avec le cabinet Antoine à la place réservée aux handicapés dans les logements sociaux. Nous travaillons avec le FOREM, les TEC, et les choses bougent également du côté de l'enseignement. Notre optique est finalement de transcender les règlements pour trouver des solutions pragmatiques aux problèmes que rencontrent certaines personnes. »



*Marie-Rose Kadjo, fondatrice de L'Entre-Temps*  
*« On peut difficilement résoudre une problématique complexe s'il n'y a pas de fil conducteur entre les actions des uns et des autres. »*